

Image not found or type unknown



Droit en general plan de surendettement

Par **bacqueville**, le **16/03/2010** à **17:15**

Bonjour, rnrnma débitrice a déposé un plan de surendettement accepté par la banque de France qui a établi un plan sur 18 mois, de plus cette personne a été placée sous curatelle. Pourquoi cette mesure alors qu'elle est propriétaire de biens qui couvrent largement ses dettes ? Me faudra t-il attendre 18 mois pour récupérer cet argent dont j'ai besoin pour me soigner ? merci de m'aider par votre réponse